

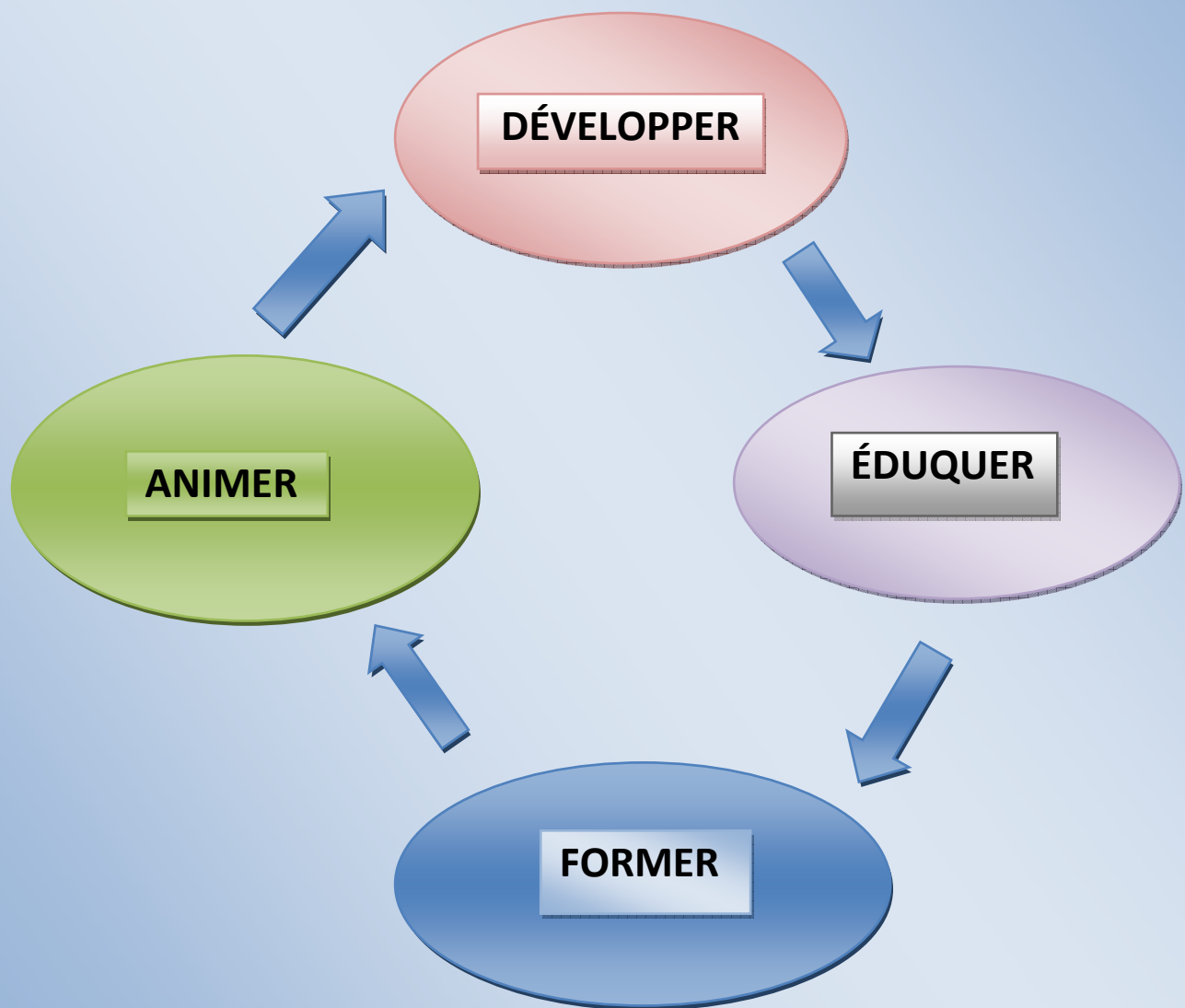


Organisation de la vie sportive Comité Départemental d'Éscrime Puy-de-Dôme

1. Plan de développement éducatif et sportif du CDE 63 - Pages 2 à 4
2. Règlement des épreuves – Pages 5 à 19
3. Organisation de l'emprunt de matériel – Pages 20 et 26

Entériné par le Comité directeur les 21 et 27 mars 2013

COMITÉ DÉPARTEMENTAL ESCRIME DU PUY-DE-DÔME



PLAN DE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET SPORTIF COMITÉ DÉPARTEMENTAL ESCRIME 63

CATEGORIE INITIATION ET RECREATION (actions au sein des clubs / ponctuelles par le CDE 63 sous forme d'animation)

Objectifs :

Techniques :

- *techniques de bases simples*
- *apprendre à mémoriser une action adverse*
- *développer la vélocité de déplacement*

Psychologiques :

- *aimer l'escrime, s'amuser à apprendre*
 - *apprendre à travailler ensemble (camarades, enseignants)*
 - *premières expériences lors d'animations club et départementales*
-

CATEGORIE DEVELOPPEMENT (actions au sein des clubs / ponctuelles par le CDE 63 sous forme d'animation, critérium, rassemblement, stages)

Objectifs :

Techniques :

- *techniques de bases complexes*
- *apprendre plus d'une action adverse (attaque, défensive, contre attaque)*
- *développer les combinaisons de déplacements plus complexes (exemple enchaînements : fente, marche, retour en garde, fente, retour en garde, retraite.)*
- *introduction de la qualité et de la précision dans les exercices*
- *formation à l'arbitrage*

Psychologiques :

- *intensité des entraînements plus élevée*
 - *introduction de l'importance de l'effort constant, de la concentration dans la performance technique*
 - *développement de l'esprit d'équipe pour favoriser la qualité de l'entraînement*
 - *introduction de l'autonomie en pratiques et en animation*
-

CATEGORIE INTERMEDIAIRE (actions au sein des clubs / par le CDE 63 sous forme de formations, d'entraînement, d'encadrement, de stages)

Objectifs :

Techniques :

- *révision des techniques de base*
- *beaucoup de travail sur la qualité de l'exécution des mouvements*
- *réalisation des schémas stratégiques et tactiques par rapport à l'adversaire*
- *enchaînements des actions en assaut*
- *complexités techniques adaptées à l'adversaire*
- *préparation à l'examen arbitre départemental à une ou plusieurs armes*

Psychologie :

- *intensité élevée lors des entraînements*
- *gestion du stress en compétition, appel à la performance*
- *autonomie en pratiques et en compétitions*
- *esprit d'équipe*
- *corrections rapides et autocorrection*
- *initiation au coaching.*
- *accompagnement de jeune dans le cadre d'animation, de critérium*

CATEGORIE PERFORMANCE

Dans la catégorie performance, les objectifs suivants seront développés pour les escrimeurs volontaires à partir de la catégorie Minimes 2^{ème} année. Ils devront être acquis pour la mise en pratique le plus tôt possible. La catégorie performance concerne le résultat sportif, l'arbitrage, l'encadrement, l'enseignement, mais aussi la prise de responsabilités en tant que dirigeant. Il s'agit bien là d'être le plus performant possible dans le cadre de l'activité choisie.

Objectifs :

Techniques :

- *qualité dans l'exécution des actions (vers la perfection)*
- *synchronisme, coordination, dissociation « haut bas» du corps*
- *aucune contrainte de technique, de mouvement*
- *flexibilité générale, disponibilité motrice développées*
- *impressions stratégiques et tactiques adaptées à l'adversaire*
- *équilibre, vélocité et puissance dans les mouvements*
- *préparation à l'examen d'arbitre régional et/ou à formation d'enseignant fédéral ou participation à des formations de jeunes dirigeants.*

Psychologiques :

- *performance lors des situations importantes (tireurs ou arbitre ou enseignant)*
- *autonomie et autocorrection dans la technique et dans la tactique (assaut)*
- *concentration constante à l'entraînement et en compétition (tireur, arbitre, enseignant)*
- *gestion des imprévus, des situations difficiles, de l'adversité (tireur, arbitre, enseignant, dirigeant)*
- *intensité élevée lors des entraînements.*

***ORGANISATION
DES ANIMATIONS
DEPARTEMENTALES
D'ESCRIME***



COMITE DEPARTEMENTAL
D'ESCRIME
DU PUY-DE-DÔME

SAISON 2013 - 2017

1- ARMES ET CATEGORIES

2- ORGANISATION DES EPREUVES

- ✓ 2.1- Informations de l'épreuve
- ✓ 2.2- Horaires des épreuves
- ✓ 2.3- Engagements
- ✓ 2.4- Arbitres
- ✓ 2.5- Récompenses
- ✓ 2.6- Matériel
 - 2.6.1- Matériel de signalisation
- ✓ 2.7- Informations financières

3- GESTION DES COMPETITIONS

- ✓ 3.1- Directoire technique
- ✓ 3.2- Formule des épreuves
 - 3.2.1- Poussins
 - 3.2.2- Pupilles
 - 3.2.2.1- « Animations »
 - 3.2.2.2- « Compétitions de jeunes »
 - 3.2.3- Benjamins
 - 3.2.3.1- « Animations »
 - 3.2.3.2- « Compétitions de jeunes »
 - 3.2.4- Equipes
 - 3.2.5- CD13 de Noël
- ✓ 3.3- Critérium Départemental.
- ✓ 3.4- Finale Départementale.
- ✓ 3.5- Gestion informatique.
- ✓ 3.6- Classement.

4- ESCRIME LOISIR

5- CALENDRIER

6- ANNEXES

OBJECTIFS DES EPREUVES :

La rencontre d'escrime chez les petits doit s'appréhender de manière différente de celle de nos jeunes adolescents et adultes qui sont à la recherche d'autres sensations (réussite excellence surpassement de soi, sentiment de victoire).

Le règlement pour les épreuves de jeunes est une adaptation du règlement international des épreuves, ayant pour objectif principal, la prépondérance des aspects éducatifs de l'escrime. Il est bien évident que ce qui est prévu pour des adultes dans le cadre de compétitions internationales, aux enjeux importants, n'est pas forcément adapté aux jeunes, où l'aspect éducatif de la compétition doit être impérativement privilégié.

Ce document a pour but de définir une pratique compétitive éducative et formatrice pour les pratiquants.

Ce que nous devons rechercher dans ces rencontres « amicales », c'est l'épanouissement de l'enfant dans la rencontre avec les autres. Ce n'est pas un affrontement, bien que nous soyons dans un sport d'opposition, l'enfant doit acquérir progressivement son autonomie dans son sport. Cela passe par l'apprentissage des règles, du règlement, des codes de conduite dans l'activité, le tout sur fond de jeu. La rencontre n'est que l'application à grande échelle du match en club, et ne doit pas effrayer l'enfant mais plutôt, lui apparaître comme une récompense à son travail sérieux fourni pendant les cours d'escrime.

La rencontre c'est l'apprentissage et la mise en situation de la vie en club et en collectivité.

C'est permettre aux plus grands du club de s'investir (arbitrage, accompagnement) et de connaître leurs cadets.

Pour les Saisons 2013 à 2017, il est organisé, dans le département du Puy de Dôme :

- 3 épreuves d'animations MOUSTIQUES, POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS
- 1 animation CD63 Noël
- 1 critérium départemental « Open » BENJAMINS (Blason Bleu) et PUPILLES (Minimum Blason Rouge)
- 1 « Finale départementale » PUPILLES et BENJAMINS sur qualification
- 1 épreuve par équipe de club, de bassin...
- **1 épreuve par équipe de club, de bassin...**

Les épreuves sont ouvertes aux filles et garçons dans les catégories suivantes :

- POUSSINS nés en 2005 – 2006 - 2007
- PUPILLES nés en 2003 - 2004
- BENJAMINS nés en 2001 – 2002

RAPPELS

- . La pratique de la compétition n'est autorisée qu'à partir de l'âge de 8 ans.
- . La poignée cross est autorisée à partir de la catégorie Benjamins
- . Le tireur doit tenir la poignée de manière telle quelle que le pouce et l'index soient constamment en contact avec le coussinet.

POUR LES 3 ARMES : Epreuves séparées si le nombre de filles engagées est supérieur ou égal à 6, sinon épreuve commune, avec classement final séparé.

- **LICENCES de l'année en cours**
- **SURCLASSEMENT INTERDIT**
- **REGLEMENT** : les épreuves ayant un caractère éducatif, le respect du règlement est un élément pédagogique essentiel au travers de son application.

Pour toutes les catégories

Catégorie	Armes	Poignées	Pistes	Touches		Temps	
				Poule	Elimination directe	Poule	Elimination directe
Benjamins	Lames électrique n°2	Droite ou cross	10 m	Poule	Elimination directe	Poule	Elimination directe
				4	8	3 mn	2 x 2 mn
Pupilles	Lames électrique n°0	Ordinaire	10 m	Poule	Elimination directe	Poule	Elimination directe
				4	8	3 mn	4 mn
Poussins	Lame ordinaire n°0	Ordinaire	10 m	Poule			
				4			

NORMES FEDERALES DES TENUES OBLIGATOIRES *	
POUSSINS	Tenue complète 350 N + Cuirasse de protection 350 N
PUPILLES	Tenue complète 350 N + Cuirasse de protection 350 N
BENJAMINS	Tenue complète 350 N + Cuirasse de protection 350 N

*Confère circulaire fédérale en annexe.

2- ORGANISATION DES EPREUVES

Le Comité Départemental confie les organisations des épreuves aux Clubs et c'est le Président du Club qui en est le responsable. **Il est le garant du bon déroulement de l'animation et s'engage à faire appliquer le présent règlement.**

La demande d'aide à l'organisation doit être envoyée directement **au Président du Comité départemental** dans un délai respectable, le rapport concernant les présents et le nombre d'arbitres (avec le surnombre comptabilisé si le cas se présente). Ce document doit être visé par le représentant du CD63 présent sur place.

✓ 2.1- Informations de l'épreuve

Le club organisateur devra envoyer le règlement 3 semaines avant l'épreuve aux destinataires suivants :

- à tous les Clubs relevant du présent règlement

Le club organisateur doit se mettre en relation avec Maître Jean-Paul HERVE (jean-paul.herve@wanadoo.fr)

1 mois avant pour que l'on confirme les formules d'animations.

Les inscriptions se font directement auprès de l'organisateur par courrier électronique (mail) avec copie au Président du Comité départemental d'Escrime du Puy-de-Dôme. Toutes inscriptions est due au club organisateur, quelques soit le motif d'absence.

En cas d'absence d'escrimeurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. (Confère : décision CD FFE du 29/03/08). Même procédure pour les équipes.

Ce règlement devra contenir les éléments suivants :

- Date et Lieu de l'épreuve (Plan et N° de téléphone du Gymnase)
- Catégories concernées
- Rappel des Horaires
- Diverses Informations d'usage

Le fléchage du lieu de la compétition est conseillé aux abords du gymnase.

C'est le club organisateur qui doit faire parvenir la semaine suivant les animations tous les fichiers de classement (constitution des poules, ateliers réalisés, nombre de participants, nombre d'arbitres...).

✓ 2.2- Horaires des épreuves (sauf dérogation CD 63)

Si les épreuves se déroulent sur 2 jours (samedi / dimanche), l'organisateur est libre de fixer les horaires, en respectant le regroupement des armes par demi-journées (en accord avec le responsable de l'animation).

**Les épreuves ne peuvent pas commencer le samedi avant 14h00 et le dimanche avant 10h30.
Sur une journée, les épreuves ne doivent pas commencer avant 9h30.**

✓ 2.3- Engagements

RAPPEL : Pour les animations, le critérium départemental et la finale départementale, il est **OBLIGATOIRE** de faire les engagements **par courrier électronique** auprès du responsable de l'organisation avec copie au Président du comité départemental d'Escrime du Puy-de-Dôme (jean-paul.herve@wanadoo.fr) le mercredi précédent l'animation avant 23h59. L'organisateur, confirmera la bonne réception du courriel (avec copie au Président du CDE 63).

Si cette règle n'est pas respectée les tireurs ne pourront pas tirer, il n'y aura aucune inscription prise hors délai, ni sur place.

✓ 2.4- Arbitres

Inscription par courrier électronique également suivant le même principe que celui des engagements des escrimeurs.

A partir de **QUATRE** (4) tireurs d'un même club engagés dans la journée & dans la même arme (arme = Fleuret, Epée, Sabre), **les clubs doivent obligatoirement fournir UN (1) arbitre en formation départementale ou départemental.**

A partir de **DIX** (10) tireurs d'un même club engagés dans la journée & dans la même arme (arme = Fleuret, Epée, Sabre), **les clubs doivent obligatoirement fournir DEUX (2) arbitres** au début de l'épreuve de l'arme concernée, diplômé on en formation, licencié(s) au club, non tireur(s) ce jour-là.

Les Clubs ne respectant pas cette règle s'exposent au refus d'inscription de leurs tireurs.

L'organisateur, même s'il n'utilise pas les services de cet (te.s) arbitre(s) devra lui verser sur place, l'indemnité journalière d'arbitrage correspondant à son diplôme.

Tenue : les arbitres en formation devront être en tenue correcte et les arbitres diplômés devront **porter le gilet d'arbitre Départemental (fournit sur place par le responsable de l'arbitrage).**

L'indemnisation sera réglée à l'issue de l'épreuve, et le club organisateur prendra en charge une boisson et un goûter pour chaque arbitre sur une demi-journée et un repas pour chaque arbitre sur la journée.

✓ 2.5- Récompenses

Il est demandé par le Comité que chaque participant reçoive une récompense.

Pour la « FINALE DEPARTEMENTALE », les récompenses sont payées par le CD 63, mais le choix et la commande sont à la charge du club organisateur pour un montant de 100,00 € maximum sur présentation de la facture.

✓ 2.6- Matériel

Pour les épreuves à l'arme électrique l'utilisation d'au moins **8 Pistes** (tissus ou métalliques) est **OBLIGATOIRE.**

Il est impératif de prévoir le nombre de pistes suffisant afin que les tours de poule se déroulent en une seule vague.

• 2.6.1- Matériel de signalisation

Une demande pourra être faite auprès du comité départemental dès l'attribution de l'animation. Nous vous rappelons que le matériel devra être vérifié avant et après chaque animation.

Le club organisateur est responsable du plateau d'évolution, il aura donc en charge sa matérialisation et devra le faire respecter.

La demande de l'utilisation du matériel devra être faite auprès de Monsieur Jean-Pierre ROUGEYRON (rougeyron.jp@gmail.com) avec copie de la demande au Président du CDE 63.

✓ 2.7- Informations financières

- Les arbitres seront indemnisés comme suit :

Deux formules sont définies :

A la journée :

Application des indemnités fédérales (cf règlement national d'arbitrage).

Pour la demie journée (Exemple : pour le samedi après midi) :

- Arbitres en formation départemental 10 €
- Arbitres départementaux et formation régionale 12,50 €
- Arbitres régionaux et formation nationale 20,00 €

- Le droit d'inscription des épreuves est fixé à **5 €** par enfants inscrits (cf. règlement fédéral sur les enfants inscrits mais non présents).

Une aide à l'organisation sera allouée aux clubs organisateurs en fonction du nombre de participants et selon le barème annexé.

Pour obtenir celle-ci, il conviendra de compléter l'imprimé joint en annexe du présent règlement.

3- GESTION DES ANIMATIONS

✓ 3.1- Directoire technique

Le Directoire Technique est composé de 3 Membres :

- 1 Maître d'Armes du Club Organisateur
- 1 Membre de la C.D.A ou son représentant
- 1 arbitre diplômé (**de préférence moins de 18 ans**)

✓ 3.2- Formule des épreuves

• 3.2.1- Moustiques

Toutes les animations sont réalisées sous forme d'ateliers (ils sont définis par l'équipe des enseignants du département). Ces ateliers ont un but de développement des qualités de base de l'escrimeur (Équilibre, Couverture, Distance, A propos, Vitesse, Précision, Coordination, Coopération, Opposition...). Les enfants seront en possession d'une fiche de résultat leur permettant de constater leur progression d'une animation à l'autre. Les ateliers, faciles, seront réalisables en club.

• 3.2.2- Poussins

La première et la deuxième animation sont organisées sous forme d'ateliers qui sont à définir par un « collègue d'enseignants du département ».

Les jeunes escrimeurs ont une fiche de suivi de résultats leur permettant de pouvoir constater leur progression entre le premier et le deuxième rassemblement. Ces ateliers seront suivis par une animation sportive (assauts et arbitrage...).

Le troisième rassemblement est organisé sous forme de 2 tours de poule.

Le premier tour de poule permet d'établir un classement servant pour l'établissement des poules du deuxième tour. Ce deuxième tour de poule permet de faire rencontrer les 1^{er} de chaque poule entre eux, les deuxième de poule entre eux...etc...etc... Le résultat global des poules est diffusé. Tous les enfants sont récompensés sans diffuser un classement de 1 à X, mais seulement un résultat de poule.

Pour les épreuves ayant un caractère d'opposition (moustiques et poussins) :

- Les animations se dérouleront **uniquement au fleuret et sabre simple (voire sabre en mousse)**.
- **Par équipes**, mixtes ou non, avec possibilité de créer des équipes interclubs dans le cas d'enfants seuls ou de nombre impair.

- **2 tours de poule** de 5 ou 6 équipes, matchs en 6 touches (2 relais de 3 touches)

- Les résultats seront donnés par poules.

L'épreuve par équipe de deux permet de faire une animation finale pouvant être également organisée sous la même forme que les animations individuelles.

- Arbitrage avec assesseurs par les arbitres départementaux.

- **3.2.3- Pupilles**

- 3.2.2.1- « **Approche** » de la **compétition de jeunes - Pupilles**

- Conformément au règlement fédéral ces assauts se dérouleront à l'arme électrique.

- Les épreuves seront individuelles.

- Epreuves individuelles avec **2 tours de poule**, le résultat du 1er tour de poule comptera pour la constitution du 2eme tour, le classement général se fera sur les 2 tours. (Poule de 6 de préférence).

- Les récompenses seront distribuées dès la fin des tours de poule.

- **3.2.4- Benjamins**

- 3.2.4.1 - « **Compétitions de jeunes** » Benjamins

- A l'arme électrique.

- Résultats a la fin du tableau.

- **Les benjamins et les pupilles** à l'arme électrique :

- épreuves 1 et 2 : Poules sans éliminé (2 tours)

- épreuves 3 et 4 : Poules + élimination directe + formule de classement par poule pour les éliminés.

- Critérium : épreuve réglementaire.

- Finale : Sélection des huit premiers d'un classement établi par rapport aux résultats des épreuves 1, 2, 3 et 4 (tour de poule de 4 + élimination directe et classement de 1 à 8).

L'objectif étant que chaque escrimeur fasse le même nombre d'assaut.

- **3.2.5- Equipes :**

- Les épreuves par équipes pupilles et benjamins sont mixtes, avec possibilité de créer des équipes interclubs dans le cas d'enfants seuls ou de nombres impairs.

- Animations par équipes de 2 : poules de 5 ou 6 + tableau en 8 touches.

- **3.2.5- CD63 de Noel :**

- Le CD63 organise complètement ces épreuves, le club hôte doit respecter un cahier des charges très précis, il assure la gestion matériel : (installations des pistes et matériels de signalisation), la matérialisation du plateau d'évolution, de décorer la salle et de la buvette.

- **Le CD63 prend tous les droits d'engagements à sa charge, rendant les épreuves totalement gratuites pour les enfants, seul un pointage des présents sera effectué.**

- Les épreuves se déroulent avec armes électriques sauf pour les poussins. A l'épée les poussins tireront également au fleuret sec.

- La formule spéciale de Noël se déroule par **équipes de 3 tireurs : 1 poussin, 1 pupille et un benjamin** en relais de 4 touches, soit **la victoire de l'équipe à 12 touches.**

- L'épreuve se fera avec 1 tour de poule (poule de 4 ou 5 équipe max) suivi d'un tableau d'élimination directe.

- **Toutes les équipes seront récompensées** par armes, et ce a chaque tour d'élimination directe (pour permettre aux éliminés de partir au fur et a mesure) ; jusqu'au ¼ de finales ensuite, nous procéderont aux remises sur podium à l'issue des finales.

- L'ordre des matches pour les poules sera dans l'ordre : le poussin, le pupille, puis le benjamin; dans le tableau l'ordre sera tiré au sort à chaque tour.

- **Les équipes peuvent être mixtes, et de clubs différents.**

- ✓ **3.3- Critérium Départemental**

- 1 Tour de poule sans éliminé avec décalage par Club

- Tableau sans repêchage & sans décalage + Poules de classement pour les éliminés du Tableau d'élimination directe jusqu'en ½ finale (exemple : 2 poule de 4 pour les éliminés du tableau de 16, 1 poule de 4 pour les éliminés en ¼ de finale)

- **Horaires :**

- Fleuret : Appel : 9h30, scratch 10h00 début de l'épreuve 10h30

- Epée : Appel : 11h00, scratch 11h30 début de l'épreuve 12h00

- Sabre : Appel : 13h30, scratch 14h00 début de l'épreuve 14h30

- ✓ **3.4- Finale Départementale**

- 1 Tour de poule sans éliminé avec décalage par club

- Tableau sans repêchage et sans décalage

- La dernière épreuve de l'année, nommée « Finale Départementale », regroupera les **8 meilleurs tireurs du classement annuel des « compétitions de jeunes » catégories PUPILLES et BENJAMINS.**

- La participation à la «Finale » se déterminera en fonction des points cumulés par les tireurs lors des épreuves organisées dans la saison. Le calcul de point se fera sur le nombre de compétitions ¾ (3 animations + critérium départemental).

- En cas d'égalité à l'issue des épreuves, la place obtenue lors du Critérium départemental sera décisive.

- La remise des récompenses sera à effectuer au fur et à mesure de la fin des épreuves par catégories et par armes.

- ✓ **3.6- Gestion informatique**

- L'épreuve peut être géré par Informatique.

Après chaque épreuve, et afin d'organiser la prochaine, le fichier entier des compétitions envoyé par courriel à Maître Jean-Paul HERVE, responsable des animations des épreuves de jeunes du CD 63.

L'indemnisation financière du CD63 ne sera pas versée tant que les données des compétitions ne seront pas transmises à :

jean-paul.herve@wanadoo.fr

✓ 3.7- Classement

Les résultats individuels sont consignés dans des fichiers de classement qui permettent d'établir des premiers tours équilibrés pour chaque nouvelle épreuve.

Le classement des premières épreuves est établi en prenant pour base le classement de l'année précédente.

Les résultats de chaque épreuve doivent être envoyés au comité départemental qui transmettra à tous les clubs.

4- CALENDRIER

Dates	Lieux	catégories
Mi- Octobre 2013		Pupilles – Benjamins
Mi- Novembre 2013		Pupilles, benjamins +épreuve poussins - moustiques
Mi-décembre		Tournoi de Noël + moustiques
Avant dernière semaine de janvier 2014		Pupilles – Benjamins – poussins - moustiques
Fin Mars 2014		Critérium départemental Pupilles + benjamins + épreuves poussins + moustiques
Fin mai 2014		Finales départementales

Epreuves : 5 épreuves départementales pour les Pupilles et Benjamins.
4 épreuves départementales pour les poussins et les moustiques.
1 épreuve « finales départementales » pour les pupilles et benjamins.

5- ESCRIME LOISIR

On peut pratiquer l'escrime de « moins de 7 ans à plus de 77 ans ! ». En vérité cela résume bien l'esprit de notre sport où les plus grands rencontrent les plus petits, où les jeunes croisent le fer avec les anciens car, de fait, les règles de notre discipline valorisent plus l'intelligence nécessaire pour conduire un assaut plutôt que la force physique.

En association avec les clubs du département, une politique de pratique de l'escrime loisirs pour tous et à tous les âges de la vie, va donc être mise en œuvre. Elle aura pour ambition de répondre à l'attente des pratiquants « escrime loisirs » **et de développer la recommandation des activités physiques et sportives par les médecins et les autres professionnels de santé.**

Cette politique comportera :

- **l'encouragement à la pratique physique au sein du comité départemental du Puy de Dôme ;**
- **le renforcement de l'offre de pratiques de loisir, y compris pour les personnes en situation de handicap ;**

- **la rencontre des pratiquants lors d'animation simples et conviviales basées sur l'activité physique (assauts) mais aussi sur une évolution technique (courtes leçons individuelles et conseils).**
- **La convivialité à l'issue de l'animation autour d'un buffet léger.**

Ces animations sont programmées et organisées d'une manière très simple dans les salles d'armes existantes. Cette organisation nécessite l'accord des présidents des salles concernées. Un ou deux enseignants assure l'animation de la demi-journée et gère sa mise en place (poule, leçons individuelles, découverte des trois armes...).

Pour donner un caractère non compétitif à ce type de manifestation, l'information est diffusée par le comité départemental et les participants sont limités en fonction de la capacité d'accueil de la salle.

La participation à cette animation est de 8 € / personne pour assurer l'organisation du buffet froid et 5€ / personne en cas de non participation au buffet. Le comité départemental prendra en compte la rémunération de l'enseignant.

Ces rencontres amicales sont programmées le dimanche matin ou le samedi après midi. Les intérêts de ces animations sont :

- Se rencontrer
- Bouger
- S'amuser
- Progresser
- Échanger
- Partager....

Aucune récompense n'est attribuée, aucun classement officiel ne sera diffusé. Seules convivialité et pratique de l'escrime sont les vecteurs de ces rencontres.

Six animations annuelles permettraient de satisfaire un ensemble de pratiquants. Ces animations sont ouvertes aux personnes débutantes ainsi qu'aux anciens escrimeurs revenant à l'activité après une interruption plus ou moins longues et aux maîtres d'armes...

Exemple de séance : Accueil / échauffement, quelques fondamentaux sous forme joués / assauts (poule unique ou autre formule) / courtes leçons / étirements / douche et buffet froid / retour à domicile.

6- ANNEXES

Compte-rendu d'épreuve

NOM DE L'ÉPREUVE :

DATE :

LIEU :

CLUB ORGANISATEUR :

HORAIRES :

DÉBUT :

FIN :

CATÉGORIES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS

	MOUSTIQUES		POUSSINS		PUPILLES		BENJAMINS		AUTRES	
	Ind	Equ	Ind	Equ	Ind	Equ	Ind	Equ	Ind	Equ
H										
F										

PROBLEMES RENCONTRÉS :

Fait à

Le Président du club.

Annexe : Aide aux clubs organisateurs.

Une aide à l'organisation est allouée aux clubs organisateurs, suivant le nombre de participants et uniquement pour les épreuves organisées au profit du comité départemental (jeunes et adultes loisir).

Pour l'individuel et équipes :

Effectif	Aide allouée	Effectif	Aide allouée
De 1 à 10	30 €	De 51 à 60	85 €
De 11 à 20	40 €	De 61 à 70	100 €
De 21 à 30	50 €	De 71 à 80	115 €
De 31 à 40	60 €	De 81 à 90	130 €
De 41 à 50	70 €	De 91 à 100	145 €
Au-delà : 20 € par tranche de 10			

Les normes des tenues

**CIRCULAIRE F.F.E DU 01/12/01
APPROUVE PAR LE COMITE DIRECTEUR F.F.E du 01/12/01**

I Marquage CE (Décret du 5-8-94)

Pour tous les équipements individuels de sécurité commercialisés à partir du 01/07/1995 vendus, loués, distribués :

Catégorie 1 de marquage CE	Gants, pantalons : risques non vitaux
Catégorie 2 de marquage CE	Vestes, cuirasses, sacs cuirasses, coquilles, masques : équipements protégeant contre les chocs affectant les parties vitales du corps et susceptibles de provoquer des lésions irréversibles.

II Labels F.I.E / F.F.E : UNIQUEMENT EN COMPETITION

Catégorie A + CHT/Monde Cadets, Juniors, Seniors	Tenue 800 N et cuirasse 800 N
Minimes, Cadets, Juniors, Vétérans	Tenue 350 N et cuirasse 800 N
Poussins, Pupilles, Benjamins	Tenue 350 N et cuirasse 350 N

RAPPEL - STATUTS FIE -

«Les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls.

Les mesures de sécurité, de même que celles de contrôle, édictées par le Règlement pour les épreuves ne sont destinées qu'à renforcer la sécurité des tireurs, sans pouvoir la garantir, et ne peuvent en conséquence, quelle que soit la manière dont elles sont appliquées, entraîner la responsabilité, ni de la FIE, ni des organisateurs d'épreuves, ni des fonctionnaires chargés de leur réalisation, ni des auteurs d'un éventuel accident».

Le présent règlement des épreuves a été validé par l'ensemble des membres du comité directeur du comité départemental d'escrime du Puy de Dôme le 21 mars 2013.



COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME PUY DE DÔME

Règlement d'utilisation pour le prêt de Matériel du Comité départemental d'escrime du Puy-de-Dôme.

GÉNÉRALITÉS :

Le Comité départemental d'Éscrime du Puy-de-Dôme (C.D.E63) est détenteur de divers matériels spécifiques ou non à l'escrime.

Ce règlement a pour but de :

- Définir la procédure d'emprunt
- Réglementer l'emprunt de matériel
- Favoriser la politique d'investissement des associations
- Contrôler l'utilisation du matériel

RESPONSABILITÉS :

Le Président du CDE 63 est responsable de la gestion du matériel que possède l'association. Il délègue cette responsabilité à Monsieur Rougeyron Jean-Pierre qui en assure, bénévolement, les gestions administrative et matérielle dans le cadre des prêts, de l'entretien et des réparations.

En cas d'indisponibilité de Monsieur Rougeyron, Le Président du CDE 63, par intérim, assure ces responsabilités.

ARTICLE 1 – OBJET DU RÈGLEMENT

Le CDE 63 est sollicité pour le prêt du matériel lui appartenant, il peut honorer ces demandes, lorsqu'il n'utilise pas lui-même ce matériel.

Le présent règlement fixe les obligations des bénéficiaires, et précise les modalités et conditions de ces prêts, afin de maintenir le matériel en bon état et de prévenir tout risque lié à son utilisation.

ARTICLE 2 – LISTE DU MATÉRIEL SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PRÊTÉ

S'il est disponible aux dates d'utilisation souhaitées, le matériel ci-dessous peut être mis à disposition.

Matériel lourd	Habillement	Armes diverses	Sécurité	Connexion / signalisation	Arbitrage	Divers
12 pistes métalliques	34 vestes FFE 350 N	36 fleurets métal	34 masques kits	7 rampes doubles SOMI	5 gilets arbitres noirs et 10 beiges	1 cible électronique
8 pistes moquettes	40 pantalons	45 fleurets kits + coquilles sabre	20 protections F.	8 pieds d'appareil + 7 tubes	15 bananes	21 pochettes
1 handifix alu	35 masques FFE			6 appareils SOMI SPORT N.N.	25 pesons fleuret + 3 supp. Epée	9 housses
40 sangles	35 vestes kits			1 appareil CARTEL avec comptage	10 pesons épée	2 banderoles 1 CDE 63 et une FFE
59 tendeurs	39 gants			2 enrouleurs ULHMANN		1 ordinateur
67 plaques pistes				26 enrouleurs VALENTIN		2 imprimantes EPSON
				26 fils de connexions		1 scanner HP
				42 plaques kits 17 sacs avec fils, élastiques et fils de masse		1 magnétoscope

				13 fils de recharge		
				20 fils de masse		
				Planchettes, câbles, rallonges électriques etc		

ARTICLE 3 – BÉNÉFICIAIRES DES PRÊTS

Le matériel peut être prêté aux associations du C.D.E 63 gratuitement à condition d'être à jour de cotisations.

Le matériel peut-être également prêtés aux structures extérieures au département du Puy-de-Dôme (Fédérations, Liges, Comités départementaux et clubs). Il sera soumis à une participation financière.

Le matériel ne devra pas quitter les sites pour lesquels les besoins sont exprimés. Les mandats et les prête-noms sont interdits.

Aucun prêt aux particuliers n'est autorisé.

ARTICLE 4 – CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉSERVATION

Le matériel doit être réservé **par courrier électronique au plus tard 2 semaines avant la date de la manifestation :**

- au Président du CDE 63 (jean-paul.herve@wanadoo.fr)
avec copies à :
- Monsieur l'Armurier (rougeyron.jp@gmail.com)
- Monsieur le Trésorier (kerguelin-paysagiste@club.fr)

Sous réserve de disponibilité effective de ce matériel, une fiche de demande individuelle de prêt sera remplie par le demandeur. Un double, valant acceptation du C.D.E63, sera remis au bénéficiaire après vérification de la disponibilité du matériel par l'armurier ou le Président du CDE 63.

La signature de la fiche de demande individuelle de prêt, par le bénéficiaire, vaut acceptation du présent règlement et de toutes ses dispositions.

En cas d'annulation de la réservation du matériel (au dernier moment), le bénéficiaire peut se voir refuser un autre prêt éventuel.

ARTICLE 5 – PRISE EN CHARGE ET RESTITUTION DU MATÉRIEL

Le matériel sera perçu par les bénéficiaires sur le site de stockage sur rendez-vous fixé avec l'armurier.

Obligatoirement, un membre de l'association, « bénéficiaire » sera présent pour la prise en compte.

Le C.D.E 63 n'assure aucune livraison du matériel.

Aucun matériel ne sera délivré si le représentant de l'association est absent (cas des perceptions par des services municipaux, par exemple).

Le retour du matériel aura lieu **au plus tard 5 jours après le dernier jour d'utilisation**.

Le « bénéficiaire » assume l'entière responsabilité du matériel prêté et de son usage dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution, sans pouvoir exercer contre le C.D.E 63 aucun recours du fait de l'état du matériel ou de son utilisation.

Le matériel est restitué, nettoyé et correctement conditionné, au même lieu et dans les mêmes conditions que la prise en charge, par les soins du « bénéficiaire ». L'état du matériel sera contrôlé par l'Armurier.

Toutes anomalies de fonctionnement ou de dégradations devront être signalées à la réintégration. En cas de non respect de l'horaire de restitution convenu avec le C.D.E 63, le bénéficiaire peut se voir refuser un autre prêt éventuel.

En cas de dégradation du matériel, le « bénéficiaire » s'engage à rembourser au C.D.E 63, sur présentation de la facture, le prix de la réparation.

En cas de non restitution ou de destruction du matériel prêté, le « bénéficiaire » s'engage à rembourser à la commune la valeur de remplacement de ce matériel.

ARTICLE 6 – TARIFS DES PRÊTS A COURT, A MOYEN TERME ET A LONG TERME.

Court terme = 1 jour à 3 jours maximum d'utilisation.

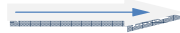
Moyen terme = Utilisation sur une période à partir de 4 jours jusqu'à 1 mois.

Long terme = Utilisation supérieure à 1 mois.

En aucun cas le matériel ne pourra être prêté au-delà d'une saison entière. Il devra être réintégré au local de stockage, en fin de saison, en état de fonctionnement ou de propreté, prêt à être réutilisé.

Désignation	Court terme	Moyen terme	Long terme
Matériel lourd / Connexion / signalisation	2,50 / participants	3,00 € / nombre De 4 jours à 1 mois (quelque soit la durée)	3,00 € / nombre (1 ^{er} mois) 2,50 € / nombre (à partir du 2 ^{ème} mois)
Habillement / Sécurité	GRATUIT + lavage	2,00 € par lot emprunté + lavage	2,00 € par lot emprunté (1 ^{er} mois) 1,50 € par lot emprunté (à partir du 2 ^{ème} mois) + lavage
Armes diverses	GRATUIT	1,00 € par arme empruntée	1,00 € par arme empruntée (1 ^{er} mois) 0,50 € par arme empruntée (à partir 2 ^{ème} mois)
Arbitrage / Divers	GRATUIT		

Pour les clubs du comité départemental d'escrime du Puy-de-Dôme voir tableau page suivante.

Périodes 	Court terme	Moyen terme	Long terme	Observations
Conditions de prêt				
Clubs du 63	GRATUITÉ	GRATUITÉ 1^{ère} année	GRATUITÉ 1^{ère} année	PAYANT à partir 2 ^{ème} année tarifs long terme.
Clubs hors 63 pour compétition	PAYANT			
Clubs hors 63 pour entraînement		PAYANT	PAYANT	
Epreuves départementales du 63	GRATUITÉ			
Epreuves challenges ou tournoi 63	GRATUITÉ			
Epreuves de ligues (tous départements d'Auvergne) + Challenges et tournoi hors 63	PAYANT			PAYANT par ligue escrime d'Auvergne ou clubs (pour tournoi hors 63)
Epreuves de Zone ou nationales ou internationales	PAYANT			
Clubs du 63 avec convention de réciprocité gratuite.	GRATUITÉ	PAYANT	PAYANT	
Structures extérieures au 63	PAYANT	PAYANT	PAYANT	

ARTICLE 6 – ASSURANCES

Le « bénéficiaire » du prêt du matériel du C.D.E 63 est tenu de souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir : sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction.

Il doit fournir à toute demande du C.D.E 63 une attestation d'assurance à jour.

ARTICLE 7 – INFRACTIONS AU RÈGLEMENT

Les personnes ne respectant pas le présent règlement pourront se voir définitivement refuser la possibilité d'obtenir le prêt du matériel du C.D.E 63.

ARTICLE 8 – EXÉCUTION DU RÈGLEMENT

Toute inobservation du présent règlement entraînera une suppression de mise à disposition.

Entériné par le comité directeur du C.D. ESCRIME 63, le 27 mars 2013.

Pour le comité directeur

Le Président

Jean-Paul HERVE